



PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHARLES-GARNIER  
MRC DE LA MITIS

## AVIS PUBLIC AUX HABITANTS DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHARLES-GARNIER

AVIS PUBLIC vous est donné par le soussigné, Frédérick Lee directeur général et secrétaire-trésorier par intérim de la municipalité de Saint-Charles-Garnier :

Qu'à la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 14 janvier 2022, un avis de motion a été donné concernant l'adoption d'un Règlement 251-22 édictant le Code d'éthique et de déontologie des élus(es) municipaux de la Municipalité de Saint-Charles-Garnier.

Que le RÈGLEMENT 251-22 édictant le Code d'éthique et de déontologie des élus(es) municipaux de la Municipalité de Saint-Charles-Garnier sera adopté à la séance régulière du conseil prévue le 11 février 2022 à 19h00 par vidéoconférence. En raison des normes sanitaires en vigueur liées à la COVID 19 la séance est à huis clos. Le projet de règlement est disponible par courriel au [stcharles@mitis.qc.ca](mailto:stcharles@mitis.qc.ca) ou par demande téléphonique au 418-775-4205 pour un exemplaire à vous être posté.

Donné à Saint-Charles-Garnier ce 02 février 2022.

Frédérick Lee, Directeur général et secrétaire-trésorier par intérim

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné Frédérick Lee directeur général et secrétaire-trésorier par intérim, certifie sous mon serment d'office, avoir affiché le document suivant aux endroits publics déterminés par la municipalité le 2 février 2022.

En foi de quoi, je signe à Saint-Charles-Garnier ce 2 février 2022

Frédérick Lee, directeur général, secrétaire-trésorier par intérim